

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 04 novembre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Frédéric DA CRUZ, Xavier DE FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Laurent GESNEL, Stéphanie HONORÉ, Élise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absent Excusé : Hélène LABAT qui a donné pouvoir à Jean-Michel SOULARD, Serge FOURNIER qui a donné pouvoir à Thierry JOLLET, Nicolas DENIS qui a donné pouvoir à Anne BOISTEAU-PAYEN, Fanny DELHOMMEAU qui a donné pouvoir à Anaïs PERENNEC, Claudine GUÉNEAU, Élodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Marielle FILLON est nommé Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Assistait également Aude ROY Directrice Générale des Services.

Le compte-rendu de la séance du 13 Octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Présentation de l'Analyse financière prospective 2022-2027

Dans le cadre de la réflexion sur les projets du mandat, la Commune a sollicité les services de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de réaliser une analyse financière prospective pour la période 2022-2027. Après un travail de recueil de données sur les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement, et d'analyse des ratios financiers, Messieurs Fabien BUFFET et Francis PRAUD présentent au Conseil Municipal la synthèse de l'analyse financière réalisée. L'analyse complète est diffusée avec le présent compte-rendu.

Délibération du Conseil Municipal n°2022.11.01 : tarifs communaux pour l'année 2023

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2023, comprenant notamment les tarifs des locations de salles communales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs pour 2023 comme indiqués dans les tableaux ci-après.

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

DROITS DE PLACE :		
- le mètre linéaire		1.00
- branchement électrique		2.50
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
- SAS du CARREFOUR CONTACT		45.00
- Abri caddies CARREFOUR CONTACT		50.00
- 33 Places de Parking CARREFOUR CONTACT : La place		16.00
- Place de Parking facturée aux particuliers pour non réalisation d'aire de stationnement		130.00
Terrasses extérieures à l'année		110.00
BARRIERES MOBILES : l'unité		2.00
CONCESSION CIMETIERE		
- trentenaire		210.00
- cinquantenaire		350.00
REDEVANCE CINERAIRE à l'ancien columbarium		
- quinze ans		260.00
- trente ans		500.00
- cinquante ans		
REDEVANCE CINERAIRE au nouveau colombarium		
- quinze ans		430.00
- trente ans		640.00
- Forfait dispersion à l'espace Jardin du Souvenir		40.00
REDEVANCE CINERAIRE cavurne		
- quinze ans		260.00
- trente ans		420.00
SÉPULTURE : mise à disposition d'une salle après cérémonie (hall/bar Her de Sport, Clairière et bar d'Aquarelle)		50.00
INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL : en cas de carence uniquement		
- sans matériel – l'heure		28.00
- coût supplémentaire avec matériel :		
- tondeuse à l'heure		11.00
- tracteur à l'heure		38.00
- giro-broyeur à l'heure		28.00
- faucheuse à l'heure		28.00
LOCATION SALLE DE LA CLAIRIERE repas froids uniquement		CAUTION = 500 €
1/ Associations :	Commune	Extérieur
Assemblées générales, réunions diverses, Activités culturelles sportives, éducatives, 3ème âge, Centre de loisirs, Organisation régionale avec organisateurs locaux bénévoles	Gratuit	200.00
Concours belote, loto, soirée dansante, soirée spectacle	120.00	200.00
2/ Particuliers et entreprises	Commune	Extérieur
Vin d'honneur	120.00	200.00
Repas	210.00	300.00
Préau uniquement (grande salle verrouillée)	50.00	75.00

LOCATION Her' de SPORTS : Espace Hall / Bar (réservé aux Herbergementais, seulement en cas d'indisponibilité des autres salles)	CAUTION = 500 €
Associations de la Commune : Réunion	Gratuit
Particuliers et Entreprises de la Commune : Vin d'honneur, réunion d'entreprise	100.00
LOCATION ESPACE ENVOL (réservé aux Herbergementais)	CAUTION = 500 €
Associations : Assemblées générales, réunions diverses, activités culturelles sportives, éducatives, Centre de loisirs.	Gratuit
Particuliers : seulement en cas d'indisponibilité des autres salles	260.00
LOCATION Restaurant scolaire (réservé aux Herbergementais, seulement en cas d'indisponibilité des autres salles)	CAUTION = 500 €
Particuliers	260.00
PHOTOCOPIES réservées aux associations	
A4 noir et blanc, par page	0.05
A3 noir et blanc, par page	0.10

TARIFS SALLE AQUARELLE POUR 2023

ASSOCIATIONS		
	Commune	Extérieur
Bar seul pour vin d'honneur		
	gratuit	165.00
Bar seul pour manifestation		
	100.00	220.00
Grande Salle RUBIS		
Manifestations non lucratives avec bar	gratuit	365.00
Grande salle + bar	280.00	405.00
Grande salle + bar + cuisine	365.00	550.00
Petite Salle EMERAUDE		
Manifestations non lucratives avec bar	gratuit	230.00
Petite salle + bar	180.00	275.00
Petite salle + bar + cuisine	275.00	420.00
Les 2 Salles RUBIS ET EMERAUDE		
Les 2 salles avec bar	365.00	505.00
Les 2 salles + bar + Cuisine	440.00	660.00
Théâtre de verdure / gradins / Vidéoprojecteur		
Théâtre de verdure	75.00	95.00
Gradins	100.00	145.00
Vidéoprojecteur	Gratuit	Gratuit

ENTREPRISES		
	Commune	Extérieur
Bar seul pour vin d'honneur		
	230.00	340.00
Grande Salle RUBIS		
Grande salle + bar	590.00	835.00
salle + bar + cuisine	705.00	1025.00
Petite Salle EMERAUDE		
Petite salle + bar	260.00	450.00
salle + bar + cuisine	400.00	610.00
Les 2 Salles RUBIS ET EMERAUDE		
Les 2 salles avec bar	695.00	1025.00
salles + bar + Cuisine	770.00	1245.00
Gradins / Vidéoprojecteur		
supplément gradins	150.00	235.00
Vidéoprojecteur	Gratuit	Gratuit

PARTICULIERS		
CAUTION : 750.00 €		
	Commune	Extérieur
Bar seul pour vin d'honneur		
	120.00	255.00
Bar seul pour soirée familiale		
	180.00	285.00
Grande Salle RUBIS		
Grande salle + bar	495.00	750.00
grande salle + bar + cuisine	635.00	880.00
Retour de mariage		
Sans cuisines	270.00	375.00
Avec cuisines	405.00	515.00
Petite Salle EMERAUDE		
Petite salle + bar	235.00	345.00
Petite salle + bar + cuisine	370.00	500.00
Retour de mariage		
Sans cuisines	180.00	395.00
Avec cuisines	315.00	435.00
Les 2 Salles RUBIS ET EMERAUDE		
Les 2 salles avec bar	615.00	880.00
2 salles + bar + Cuisine	755.00	1025.00
Retour de mariage		
Sans cuisines	385.00	525.00
Avec cuisines	515.00	670.00
Forfait prépa salle (veille de mariage) / Vidéoprojecteur		
Veille de mariage	110.00	130.00
Vidéoprojecteur	Gratuit	Gratuit

Délibération du Conseil Municipal n°2022.11.02 : Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (phase étude de faisabilité) et demande au Conseil Départemental de la Vendée

Afin d'alimenter la réflexion des Élus sur les 3 projets structurants identifiés pour le mandat et ainsi avoir une vision d'ensemble, Madame la Maire rappelle que la Commune a sollicité Vendée Expansion pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour chacun des projets, dans le cadre d'une mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, à savoir :

- Projet de Halle sportive à la Vigne Rouge
- Projet de construction d'un Restaurant scolaire en centre bourg et requalification du Restaurant scolaire actuel en Multi-Accueil
- Espace Socio-culturel sur le site de la Clairière

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le détail des missions proposées, étant précisé qu'une aide financière du Conseil départemental pourrait être sollicitée à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1 et L. 2122-21 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2012, concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Vu les 3 projets de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentés en séance,

APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Projet de Halle sportive à la Vigne Rouge pour un montant prévisionnel de 3 000 € HT (hors options possibles prévues à la convention) ;

APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'un restaurant scolaire en centre bourg et la requalification du site actuel du Restaurant scolaire en multi accueil pour un montant prévisionnel de 5 900 € HT (hors options possibles prévues à la convention) ;

APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'Espace socio-culturel à la Clairière pour un montant prévisionnel de 7 100 € HT (hors options possibles prévues à la convention) ;

SOLLICITE une aide de 50 % du Conseil Départemental de la Vendée pour l'étude concernant la Halle sportive à la Vigne Rouge ;

SOLLICITE une aide de 50 % du Conseil Départemental de la Vendée pour l'étude concernant la construction d'un Restaurant scolaire en centre bourg ;

SOLLICITE une aide de 50 % du Conseil Départemental de la Vendée pour l'étude concernant l'Espace socio-culturel à la Clairière ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget général de 2023 ;

CHARGE Madame la Maire de signer les conventions avec Vendée Expansion après accord de financement par le Conseil Départemental de la Vendée et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Pour information du Conseil Municipal : point sur les travaux en cours

Bernard LOUINEAU informe le Conseil Municipal des travaux en cours pour la voirie et notamment le projet de nouveau marquage au sol des rues du Maréchal De Lattre de Tassigny et Georges Clemenceau.

Bernard LOUINEAU rappelle qu'il s'agit d'un aménagement provisoire pour une 1^{ère} phase de test. En effet, tant que les travaux de réfection du réseau Assainissement (en sous-sol de la voirie) ne sont pas réalisés, les travaux de réfection complète de voirie (nouvel aménagement de chaussée avec le cas échéant bordures, îlots, lices en bois et couche de roulement neuve) ne peuvent pas intervenir. Le choix de la Commission Voirie et Réseaux, assistée du Bureau d'études de Terres de Montaigu, est donc de procéder à des travaux uniquement de peinture et de pose de borne pour cette phase de test. A ce jour, l'entreprise a procédé à l'effacement des anciennes lignes de marquage et au

balayage des graviers. Les travaux de peinture interviendront dès que les conditions climatiques le permettront.

Bernard LOUINEAU rappelle que l'objectif est de faire diminuer la vitesse des automobilistes avec la création d'une zone 30, la réduction du couloir des véhicules et la création d'écluses avec un système de véhicules prioritaires. Ces aménagements ont été conçus pour casser l'effet « ligne droite » de la rue principale et obliger les poids-lourds à utiliser le contournement du centre-bourg et les itinéraires PL mis en place.

Délibération du Conseil Municipal n°2022.11.03 : approbation du rapport d'activités 2021 de Vendée Eau

En vertu de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame la Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de Vendée Eau au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ENTÉRINE et VOTE le rapport d'activité annuel 2021 présenté par Vendée Eau concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable.

URBANISME ET LOTISSEMENTS

Pour information du Conseil Municipal : Lotissement La Pichetière 6

Bernard LOUINEAU fait le compte-rendu de la Commission Urbanisme et Lotissements qui s'est réunie le 08 novembre dernier afin de finaliser le cahier des charges du lotissement La Pichetière 6. La 1^{ère} tranche comprendra en tout 18 logements pour respecter les obligations de densité du PLUi.

Les Élus ont travaillé en particulier l'aspect environnemental en retenant les principes de noues d'infiltration (c'est-à-dire des larges fossés qui permettent la rétention, l'acheminement et l'infiltration des eaux pluviales) pour la gestion des eaux pluviales plutôt que des tuyaux en sous-sol. Ce système possède des pentes douces adaptées au secteur de la Pichetière et permet ainsi de gérer les flux hydrauliques pour mieux alimenter la nappe phréatique. Dans la même logique de favoriser la pénétration de l'eau pluviale dans le sous-sol, les Élus ont privilégié les parkings sur l'espace public en matériaux terre / pierre avec des dalles au lieu de surfaces en enrobé totalement imperméabilisé.

Le permis d'aménager devrait être déposé avant la fin de l'année pour instruction par le Service instructeur de Terres de Montaigu.

Délibération du Conseil Municipal n°2022.11.04 : calcul du coût de l'élève à l'école publique Jean de la Fontaine pour l'année 2021-2022

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le compte d'exploitation de l'école publique Jean de la Fontaine pour l'année scolaire 2021-2022. Le coût total annuel de fonctionnement pour la Commune s'élève à **163 203,24 €** selon le tableau annexé à la présente délibération. Afin de tenir compte de la fréquentation des enfants non domiciliés à L'Herbergement, Madame la Maire propose la répartition suivante :

- Commune de L'Herbergement : ...**145.6** enfants en moyenne sur l'année
- Commune de Montréverd :**22.4** enfants en moyenne sur l'année
- Commune de St Hilaire de Loulay : .**0.4** enfants en moyenne sur l'année

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant le coût total pour l'année 2021-2022, et le nombre d'enfants en moyenne,

FIXE le montant de la participation demandée par enfant à **969.14 €**

PRÉCISE que le montant demandé à la Commune de Montréverd sera **de 21 708.74 €** ;

PRÉCISE que le montant demandé à la Commune de Saint Hilaire de Loulay sera de **387.66 €** ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Nature de la dépense	Année Scolaire 2021-2022
Papier A4 à 3.55 €HT+ A3 à 8 €HT	1 033,20
Photocopieur et informatique	1 045,55
Affranchissement, téléphone, fax, internet	1 514,56
Electricité, gaz, eau	12 937,15
Produits entretien	1 861,23
Fournitures de petit équipement	1 798,60
Entretien et contrôles des bâtiments	12 025,40
NIL et APS prestataires pour ménage	25 593,70
Assurances, impôts, redevances O.M.	1 724,47
Agent animation	20 229,07
Agent animation	23 065,09
Agent animation	21 815,22
Autre personnel extérieur (intervention REEL)	1 538,59
Autre Personnel communal (technique et admin.)	5 086,00
Intérêts de l'emprunt Caisse d'Epargne (2002 à 2021)	6 344,00
Intérêts de l'emprunt Crédit Agricole (2012 à 2030)	12 572,81
Intervention Danse et Musique en milieu scolaire	550,00
Transports en car vers le Restaurant scolaire	12 468,60
TOTAL A REPARTIR AUX COMMUNES DE RÉSIDENCE	163 203,24
Nombre d'élèves (moyenne sur l'année)	168.40
Par élève	969,14

Pour Information du Conseil Municipal : Conseil Municipal Enfants

Marielle FILLON informe les Élus des travaux réalisés par le Conseil Municipal Enfants pour les décorations de Noël écologiques, réalisés avec des matériaux de récupération, lors de matinées bricolage avec des bénévoles et d'autres associations comme Acti'Mômes, Herber'Jeunes, HeR D'enVie et Domarts, pour préparer et encadrer le travail des jeunes Élus. Les décorations prendront la forme de sucres d'orge et de petits lutins.

Les Élus du Conseil Municipal Enfants participent également aux manifestations officielles comme le 11 Novembre et la Sainte Barbe.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Pour Information du Conseil Municipal : point sur les travaux en cours

Bernard DENIS rappelle au Conseil Municipal des travaux en cours pour les Bâtiments Communaux :

- Les travaux d'étanchéité de toiture à la Salle Aquarelle sont bientôt terminés, restent les couvertines à poser. Montant des travaux pour la 1^{ère} tranche de travaux = 57 744 € TTC.
- Les travaux de toiture à l'Espace Saint Georges sont terminés avec la pose des gouttières et des faux-plafonds de la bibliothèque. Montant des travaux 72 600 € TTC.

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET INSERTION

Pour Information du Conseil Municipal : point sur les sujets en cours

Claudine GUÉNEAU fait le compte-rendu de la rencontre du 27 octobre dernier concernant les Jardins familiaux : un règlement de participation et d'utilisation des Jardins Familiaux est rédigé et va être diffusé. De nouveaux aménagements sont prévus pour développer les Jardins en 2023 : une cabane de jardin pour le petit matériel, un nouvel ouvrant pour accéder aux jardins et une extension pour accueillir de nouvelles parcelles à cultiver.

Tous ces travaux sont réalisés grâce au Service Technique de la Commune.

ANIMATION VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET CULTURE

Pour Information du Conseil Municipal : point sur les sujets en cours

Frédéric DA CRUZ informe le Conseil Municipal que la Commission Animation Sports et Culture se réunira le mardi 15 novembre à 19h30, pour préparer notamment l'étude des demandes de subventions pour 2023.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET MOBILITÉS

Pour Information du Conseil Municipal : point sur les sujets en cours

Laurent GESNEL informe le Conseil que la Commission se réunira le lundi 14 novembre prochain pour faire le bilan des dépenses réalisées par la Commission Environnement. Une trentaine de bénévoles et 3 Jeunes en mission Argent de poche ont participé à la matinée Plantations d'automne le 27 octobre dernier.

COMMUNICATION

Pour Information du Conseil Municipal : point sur les sujets en cours

Jean-Michel SOULARD informe le Conseil que la Commission se réunira le jeudi 1^{er} décembre à 19h30 à la Génétouze pour le projet puzzle photos. Il rappelle que le prochain magazine municipal sera distribué avant Noël.

A noter également la date fixée pour l'accueil des nouveaux habitants et la cérémonie des Vœux de Madame la Maire le dimanche 15 janvier 2023.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Délibération du Conseil Municipal n°2022.11.05 : approbation du rapport d'activités de Terres de Montaigu pour l'assainissement et les ordures ménagères

En vertu de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame la Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de Terres de Montaigu pour la Gestion des déchets ménagers et le Service Public d'Assainissement Non Collectif au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ENTÉRINE et VOTE le rapport d'activité annuel 2021 présenté par Terres de Montaigu - Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière concernant les activités et les éléments budgétaires tels qu'ils ont été présentés

Pour Information du Conseil Municipal

RAPPEL : invitation à la réunion des Élus du territoire **le jeudi 17 Novembre 2022 à 19h00, à la Salle Aquarelle à L'Herbergement.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée
à 22 heures et 45 minutes.*

La Secrétaire de séance
Marielle FILLON